



Mulhouse, le 9 décembre 2008

19, Bld Wallach
68100 Mulhouse
Tel: 03 89 54 92 58
Fax: 03 89 64 16 61
snu68@snuipp.fr
<http://68.snuipp.fr>

Monsieur le Député-maire,

Objet : Demande de retrait de la proposition de loi sur les EPEP

Le jeudi 20 novembre les personnels de l'Education Nationale étaient en grève. L'importance de la mobilisation lors de cette journée de grève et de manifestations témoigne de l'attachement des enseignants, des parents et des élus locaux à l'école publique, laïque et républicaine. L'une des revendications avancées lors de cette journée de grève était l'abandon du projet sur les EPEP.

Le 25 septembre 2008, vous avez en effet déposé avec Messieurs Apparu, et Geoffroy, une proposition de loi visant à la création d'établissements publics de l'enseignement primaire, les EPEP.

Le texte de la proposition de loi conduit à doter d'un statut d'établissement autonome les écoles de l'enseignement primaire. Il prévoit que ces établissements aient un Conseil d'Administration composé de représentants des personnels, des communes et des parents d'élèves. Le Président du Conseil d'Administration de l'école primaire pourrait être le maire de la commune, le président de la communauté de communes ou bien le directeur désigné par L'Inspection Académique mais en aucune manière un enseignant...

Dans ses dispositions, la proposition de loi vise à rendre la création des EPEP, obligatoire pour les écoles de plus de 15 classes et facultative pour les autres, sans toutefois mettre de limite au nombre de classes...D'ailleurs lors du débat du 04/11/08 M. Schneider envisage déjà le regroupement de l'école primaire et du collège.

Pour notre part, nous considérons que les EPEP constituent une remise en cause de l'école publique, fondement de la république en portant atteinte aux principes de l'éducation nationale, au statut des enseignants et aux services publics dans nos 36.000 communes.

En effet, la mise en place d'un Conseil d'Administration dirigé par un élu local lui donnerait des prérogatives sans précédent en matière d'éducation alors que depuis le XIXème siècle et les grandes lois sur l'Instruction Publique de la IIIème République, celle-ci relève de la Nation.

L'autonomie pédagogique contenue dans la proposition de loi confierait au Conseil d'Administration (c'est-à-dire à des parents d'élèves et à des élus locaux) une responsabilité en matière éducative. La conséquence de ce dispositif serait l'éclatement du caractère national de l'école primaire et le morcellement de l'enseignement, source probable d'inégalités.

Dans sa version actuelle, la proposition de loi confie la responsabilité du recrutement des personnels non-enseignants au Conseil d'Administration. On peut supposer que ce n'est là qu'une étape car avec la réforme des IUFM, la seconde étape sera le recrutement des enseignants par ce Conseil d'Administration, rappelant ainsi le modèle anglo-saxon. La garantie de la neutralité et de l'égalité des citoyens devant l'éducation ne saurait conduire à confier, à terme, à des instances locales le recrutement des personnels de l'Education Nationale.

Enfin, le projet des EPEP contient la fermeture de milliers d'écoles dans nos communes et la suppression de postes de directeurs et des fermetures de classes: c'est la désertification rurale annoncée.

Dans l'exposé de ses motifs, la proposition de loi vise en effet à « encourager le regroupement des écoles (...) en milieu rural ». Les EPEP, c'est la fermeture des écoles dans nos communes rurales ; c'est la mort de nos villages ; c'est la création de « petits collèges » dans les bourgs centres ; ce sont des dizaines de kilomètres de transport scolaire quotidien dès le plus jeune âge pour les enfants.

Cette proposition de loi s'inscrit dans un ensemble de mesures qui touchent aujourd'hui l'école primaire : suppression des cours du samedi matin (72 heures par an) et leur remplacement par de l'aide personnalisée ; annonce de la suppression de 13 500 postes dans l'Education Nationale dont 3.000 postes de RASED ; remise en cause de l'école maternelle avec les jardins d'éveil et le risque de son remplacement par un service privé de la petite enfance, sans garantie de qualification des personnels. Autant de mesures prises en application des directives européennes sur l'Education Nationale et la formation.

Alors que les communes rurales subissent de plein fouet la réduction des services publics, que leur existence même est menacée par la réforme territoriale, au nom des personnels enseignants, nous proposons aux élus locaux, aux autres organisations syndicales, aux parents d'élèves d'agir ensemble pour obtenir le retrait de votre proposition de loi.

Nous vous demandons par conséquent, Monsieur le Député-maire, de retirer votre proposition de loi concernant les EPEP

Veuillez croire, Monsieur le Député-maire, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat départemental du SNUipp, les Co-secrétaires départementaux.



Amaury SCHIFFLI



Jean-Marie KOELBLEN